



Doc. 14211

02 décembre 2016

Le déminage en Ukraine

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 714 (Doc. 14145)

Comité des Ministres

Le Comité des Ministres rappelle que le Conseil de l'Europe n'a pas de compétence en matière d'opérations de déminage. Cela étant, il estime que, dans l'intérêt de la protection des droits de l'homme et pour alléger les souffrances de la population civile, toutes les parties prenantes devraient faciliter de telles opérations.

1. Adoptée à la 1272e réunion des Délégués des Ministres (30 novembre 2016).

